

Compte - rendu du Conseil Municipal du Mercredi 09 avril 2014



L'an deux mille quatorze, le mercredi 09 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 03 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, PETITPREZ Marc, LEPORCQ Jacques, LAFAGES Thérèse, GORRILLOT Jean-Pierre, VANHUFFEL André, TIMMERMAN Guillaume, BOULANGE Virginie, TOURNON Marie-José, MAZINGARBE Jean-Claude, RYCKEBUSCH Monique, BERLAK Colette, TRIPLET Bernadette, DERISQUEBOURG Laurence, FONTAINE Christophe, COMYN Dorothée, VILAIN Carmen, LEMAHIEU Robert, WYTS Xavier, BROUX Eric

Absents ayant donné pouvoir : EDME Jacques à PETITPREZ Marc, ROUZE Annick à TRIPLET Bernadette et BLOIS Bernadette à LEMAHIEU Robert.

Secrétaire de séance : COMYN Dorothée

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mars 2014

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le compte-rendu de la séance du 06 mars 2014. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du délégué SAEM du Parc Scientifique de la Haute Borne

La commune de Sainghin en Mélantois disposant d'un siège au sein de la SAEM du Parc scientifique de la Haute Borne (Application des dispositions du Décret n° 85-491 du 9 mai 1985 pris pour l'application de l'article 1524-5 du code général des collectivités territoriales et relative aux modalités de représentation des communes, des départements, des régions et de leurs groupements au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des Sociétés d'Economie mixte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Désigne Monsieur TIMMERMAN Guillaume pour assurer la représentation de la Ville de Sainghin en Mélantois au sein du Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte du Parc Scientifique de la Haute Borne

Désigne Monsieur TIMMERMAN Guillaume pour assurer la représentation de la Ville de Sainghin en Mélantois au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société.

Autorise Monsieur TIMMERMAN Guillaume à accepter la fonction de Président du Conseil d'Administration qui pourrait lui être confiée. Les autres représentants sont autorisés à accepter toutes autres fonctions de direction et tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés notamment par le Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire explique la charge du délégué de la commune au sein de la SAEM Haute Borne et annonce, qu'à l'identique du mandat précédent, il siègera en tant que représentant LMCU. A la question de Monsieur LEMAHIEU, il répond qu'il n'y a pas de suppléant à nommer pour cet organisme.

Désignation du délégué SIVOM Métropolitain des Réseaux de transport et de distribution d'Énergie (SIMERE)

La commune de Sainghin en Mélançois disposant d'un siège au sein du syndicat Métropolitain d'Électricité,

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à élire ses délégués titulaire et suppléant.

Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 23
Nombres de bulletins : 23
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu	Titulaire Monsieur VANHUFFEL André	23 voix
	Suppléant Monsieur EDME Jacques	23 voix

Monsieur VANHUFFEL André est élu délégué titulaire
Monsieur EDME Jacques est élu délégué suppléant.

Désignation du délégué SIVU pour l'Aménagement et l'entretien du Centre d'Activités de Lesquin – Fretin – Sainghin en Mélançois

La commune de Sainghin en Mélançois disposant de deux sièges au sein du S.I.V.U du C.A.L.F.S.,

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à élire ses délégués titulaires et suppléants.

Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 23
Nombres de bulletins : 23
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Titulaire Monsieur DUCROCQ Jacques	23 voix
Titulaire Monsieur TIMMERMAN Guillaume	23 voix

Suppléant Monsieur MAZINGARBE Jean-Claude	23 voix
Suppléant Monsieur PETITPREZ Marc	23 voix

Monsieur DUCROCQ Jacques est élu délégué titulaire
Monsieur TIMMERMAN Guillaume est élu délégué titulaire.

Monsieur MAZINGARBE Jean-Claude est élu délégué suppléant.
Monsieur PETITPREZ Marc est élu délégué suppléant.

Désignation du délégué Mission Locale pour l'emploi et Maison de l'emploi

La commune de Sainghin en Mélançois disposant d'un siège au sein de la mission locale pour l'emploi,

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à élire ses délégués titulaire et suppléant.
Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 23
Nombres de bulletins : 23
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :	Titulaire Monsieur TIMMERMAN Guillaume	23 voix
	Suppléant Monsieur PETITPREZ Marc	23 voix

Monsieur TIMMERMAN Guillaume est élu délégué titulaire.
Monsieur PETITPREZ Marc est élu délégué suppléant.

Monsieur le Maire, compte tenu de la répartition des délégations entre les conseillers municipaux, propose que Monsieur TIMMERMAN devienne le délégué titulaire pour la Mission Locale à la place de Monsieur PETITPREZ qui devient de ce fait son suppléant.

Désignation des délégués SIVOM du Grand Sud de l'arrondissement de Lille

La commune de Sainghin en Mélantois disposant de deux sièges au sein du syndicat S.I.V.O.M du Grand Sud de l'arrondissement de Lille

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à élire ses délégués titulaires et suppléants.

Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 23
Nombres de bulletins : 23
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Titulaire Monsieur DUCROCQ Jacques	23 voix
Titulaire Monsieur TIMMERMAN Guillaume	23 voix

Suppléant Monsieur GORRILLOT Jean-Pierre	23 voix
Suppléant Monsieur PETITPREZ Marc	23 voix

Monsieur DUCROCQ Jacques est élu délégué titulaire.
Monsieur TIMMERMAN Guillaume est élu délégué titulaire.

Monsieur GORRILLOT Jean-Pierre est élu délégué suppléant.
Monsieur PETITPREZ Marc est élu délégué suppléant.

Monsieur le Maire fait l'énoncé des principales prérogatives prises en charge par le SIVOM, à savoir le contrôle de l'activité de l'Aéroport de Lesquin et la réflexion concernant le contournement sud est de Lille.

Désignation du délégué Espace Naturel Lille Métropole

La commune de Sainghin en Mélantois disposant d'un siège au sein du syndicat de l'Espace Naturel Métropolitain

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à élire ses délégués titulaire et suppléant.
Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 23
Nombres de bulletins : 23

Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

A obtenu : Titulaire Monsieur GORRILLOT Jean-Pierre

23 voix

Monsieur GORRILLOT Jean-Pierre est élu délégué titulaire

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre et d'Adjudication

En vertu de l'article 279 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal procède à l'élection de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Monsieur Jacques DUCROCQ est président de droit de cette commission.

Ont été élus à l'unanimité des voix :

Membres titulaires

- 1) Monsieur PETITPREZ Marc
- 2) Monsieur VANHUFFEL André
- 3) Monsieur LEMAHIEU Robert

Membres suppléants

- 1) Monsieur EDME Jacques
- 2) Monsieur LEPORCQ Jacques
- 3) Monsieur BROUX Eric

Désignation des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 et le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dans la limite de huit membres élus, et d'élire les conseillers municipaux qui siégeront au Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à cinq le nombre de conseillers à élire.

Il est procédé au vote à scrutin secret dont le dépouillement a donné le résultat suivant :

Nombre de votants : 23
Nombres de bulletins : 23
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Majorité absolue : 12

Sont élus : Monsieur PETITPREZ Marc, Monsieur EDME Jacques, Madame RYCKEBUSCH Monique, Madame TRIPLET Bernadette, Madame BLOIS Bernadette.

Règlement de fonctionnement et d'organisation des commissions municipales

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Article 1 : Création des commissions municipales

Les commissions municipales permanentes sont les suivantes :

- Finances
- Travaux
- Environnement, Patrimoine et Cadre de vie
- Sécurité
- Fêtes
- Scolaire et Petite Enfance

- Jeunesse et Sport
- Economie et Emploi
- Communication
- Culture

Article 2 : Composition (membres élus et auditeurs libres)

Le nombre de membres élus de chaque commission municipale ne pourra excéder douze conseillers municipaux auxquels s'ajoute le Président.

La représentation proportionnelle des tendances de l'assemblée municipale sera respectée en réservant, à minima, une place par groupe politique dans chaque commission.

Le nombre d'auditeurs libres de chaque commission municipale ne pourra excéder quatre personnes.

Article 3 : Modalités de désignation des membres

Les membres de l'équipe municipale sont nommés par le Conseil Municipal.

Les auditeurs libres sont désignés par le Maire ou le Président de commission sur demande motivée et ne pourront participer à plus de deux commissions municipales.

Article 4 : Modalités de réunion

Les commissions municipales se réuniront deux fois par an. Elles sont convoquées par le Maire, par son Président ou à la demande de la majorité de ses membres élus.

Lors de la première réunion est nommé un Vice-président qui peut convoquer la commission si le Maire ou le Président sont absents ou empêchés.

Les convocations avec l'ordre du jour sont envoyées au domicile de chaque membre 3 jours ouvrés avant la tenue de la réunion.

Article 5 : Déroulement des séances

Le Maire ou le Président décide de l'ordre du jour. A la demande de l'unanimité des membres élus présents, un sujet peut-être ajouté à cet ordre du jour.

Seuls les membres élus sont habilités à voter pour déterminer l'avis des commissions municipales.

Les auditeurs libres apportent leur expertise mais ne participent pas au vote.

Les séances ne sont pas publiques sauf décision contraire de la majorité des membres élus présents.

Article 6 : Avis des commissions municipales

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Les commissions votent à la majorité des membres présents.

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture du présent règlement, ajoute que celui concerne les commissions permanentes. Le Conseil Municipal peut décider, à tout moment du mandat, de créer des commissions thématiques, à durée de vie limitée sur tous les sujets qui le nécessitent.

Désignation des membres des commissions municipales

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 avril 2014 portant règlement de fonctionnement et d'organisation des commissions municipales,

Le conseil municipal, à l'unanimité, constitue les commissions municipales des membres permanents suivants :

TRAVAUX :

Président : Monsieur VANHUFFEL

Membres élus : Monsieur MAZINGARBE, Monsieur WYTS, Monsieur PETITPREZ, Monsieur FONTAINE, Monsieur EDME

ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET CADRE DE VIE :

Président : Monsieur PETITPREZ

Membres élus : Monsieur DUCROCQ, Monsieur BROUX, Monsieur LEPORCQ, Monsieur WYTS, Madame VILAIN, Monsieur MAZINGARBE, Madame LAFAGES, Monsieur GORRILLOT, Madame ROUZE, Madame RYCKEBUSCH

SECURITE :

Président : Monsieur PETITPREZ

Membres élus : Monsieur DUCROCQ, Monsieur BROUX, Monsieur WYTS, Madame VILAIN, Monsieur MAZINGARBE, Monsieur VANHUFFEL, Monsieur GORRILLOT, Monsieur LEPORCQ, Monsieur EDME

FETES :

Président : Monsieur LEPORCQ

Membres élus : Madame TOURNON, Madame LAFAGES, Madame BLOIS, Madame TRIPLET, Madame ROUZE

SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE :

Président : Monsieur GORRILLOT

Membres élus : Madame COMYN, Madame DERISQUEBOURG, Madame TOURNON, Madame BOULANGE, Madame LAFAGES, Madame RYCKEBUSCH

VIE ASSOCIATIVE :

Président : Monsieur GORRILLOT

Membres élus : Madame COMYN, Madame DERISQUEBOURG, Monsieur LEPORCQ, Madame BERLAK, Monsieur FONTAINE, Monsieur BROUX, Madame BOULANGE, Madame LAFAGES

ECONOMIE ET EMPLOI :

Président : Monsieur TIMMERMAN

Membres élus : Monsieur DUCROCQ, Monsieur LEMAHIEU, Madame BLOIS, Monsieur FONTAINE, Madame BERLAK, Madame RYCKEBUSCH

COMMUNICATION :

Président : Monsieur LEPORCQ

Membres élus : Madame LAFAGES, Monsieur GORRILLOT, Monsieur EDME, Monsieur WYTS

CULTURE :

Présidente : Madame LAFAGES

Membres élus : Monsieur DUCROCQ, Madame TOURNON, Monsieur WYTS, Madame BOULANGE, Madame TRIPLET, Madame RYCKEBUSCH

Monsieur le Maire explique que chaque membre du Conseil recevra une convocation pour l'ensemble des commissions et pourra siéger ponctuellement s'il le souhaite. Il ajoute que les commissions sont ouvertes aux personnes ne faisant pas partie du Conseil Municipal, dans les conditions énoncées dans le règlement voté précédemment (sur lettre de motivation justifiant de compétences dans la thématique de la commission et dans la limite des quatre places ouvertes).

Monsieur le Maire indique qu'il a renouvelé sa participation au groupe Métropole Passions Communes (MPC), formation politique sans étiquette au sein de Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) regroupant les élus communautaires des petites communes. Il indique que le groupe est passé de 29 à 43 élus (issus de 38 communes) à la suite des élections. Monsieur Damien CASTELAIN a été réélu Président de MPC. La première décision a été d'inscrire MPC dans la future majorité à LMCU.

Monsieur le Maire explique qu'il y a 179 élus communautaires, portant ainsi à 90 la majorité absolue. Le bloc de droite représente 77 élus, le bloc de gauche 65, le FN 7 et MPC 43.

Monsieur le Maire termine en expliquant que l'élection du Président de LMCU aura lieu le 18 avril et que l'issue du vote ne peut être prédite.

Monsieur PETITPREZ prend la parole concernant la distribution des colis des aînés. Il informe les conseillers municipaux qu'ils sont responsables, comme auparavant, de la distribution des 329 colis. Celle-ci a lieu trois fois par an (Mai – Septembre – Noël). Les tournées vont être refondues mais en tentant de coller au maximum aux anciens itinéraires.

Monsieur LEPORCQ indique qu'il en sera de même pour la distribution du Flash Contact.

Madame LAFAGES prend la parole pour faire un point d'information sur les événements culturels à venir sur la commune. Elle indique que le Tour de France passera sur le territoire sainghinois le 09 juillet 2014, qu'une arrivée a lieu la veille au Stade Pierre Mauroy. A cette occasion, LMCU propose d'accueillir les centres de loisirs pour que les enfants puissent assister à l'arrivée. Une animation sera également proposée au B'Twin village les 7-9-10-11 juillet.

Le parcours : Entrée de la caravane à Sainghin prévue à 13h53 / Entrée des coureurs dans Sainghin prévue à 15h44 / Passage rue du Maréchal Leclerc – rue de Lille (direction Bouvines).

Madame LAFAGES explique que la Mairie de Sainghin souhaite organiser des festivités autour du passage du Tour au niveau de l'Eglise.

Enfin, Madame LAFAGES donne des informations concernant le concert de l'école de musique de Villeneuve d'Ascq prévu le samedi 12 avril à l'Eglise et la journée de l'Orgue le 11 mai qui donnera lieu à une démonstration entre 10h et 12h à l'Eglise par un professeur de musique de Villeneuve d'Ascq (le jour de la Braderie de Sainghin).

Monsieur LEPORCQ prend la parole pour annoncer le décalage du feu d'artifice sainghinois au 14 juillet au soir pour éviter de le faire le soir de la finale de la Coupe du Monde de Football.

Question du public : Quel sera le moyen d'information utilisé pour communiquer à la population l'avis de participation aux commissions municipales ?

Monsieur le Maire répond que l'information passera grâce au bouche à oreille, aux sollicitations de la part des élus, au Flash contact du mois de mai, au panneau lumineux et suite à l'affichage du compte rendu de la présente réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 avril 2014. L'ordre du jour sera essentiellement consacré au vote du Budget Primitif 2014. Un point d'information concernant la réforme des rythmes scolaires est également prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00
